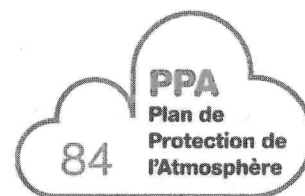




**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE VAUCLUSE

**COPIL DU 17 DÉCEMBRE 2025
RELEVÉ DES ÉCHANGES**

Présidente de séance : Madame Sabine Roussely, secrétaire générale de la
préfecture de Vaucluse

SOMMAIRE

1 Introduction.....	2
2 Ordre du jour et liste des présents.....	3
2 Relevés des échanges.....	3
3 Conclusion.....	6

1 Introduction

Madame la Secrétaire Générale remercie les participants pour leur présence au comité de pilotage d'approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère de Vaucluse et pour leur implication au sujet de la qualité de l'air. Ce rendez-vous est primordial afin de valider ensemble le nouveau PPA84. Son élaboration a duré 3 ans, mais pendant tout ce temps, les porteurs ont déjà mis en œuvre un certain nombre d'actions. Cette dynamique collective créée depuis les ateliers de révision du plan est déjà visible dans les données qualité de l'air présentées au comité.

Les 95 fiches-actions du PPA84 ont été rédigées par chacun des porteurs, membres du présent comité de pilotage. Elles ont été mises à jour durant l'été 2025, afin de prendre en compte les retours de l'enquête publique. L'ensemble des fiches-actions du PPA ne seront pas passées en revue aujourd'hui mais plutôt les modifications apportées.

Certaines fiches-actions proposées lors des ateliers en 2023 n'ont pas trouvé de porteur et n'ont donc pas été reprises dans le plan d'action définitif du PPA. Cependant, ce plan est évolutif et durant les comités de pilotage de suivi, des modifications pourront être effectuées pour mettre à jour les actions ou en ajouter de nouvelles.

La nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air ambiant a été adoptée le 23 octobre 2024. Les seuils réglementaires européens sont divisés par 2 d'ici 2030 pour tendre vers les nouvelles recommandations 2021 de l'Organisation Mondiale de la Santé d'ici 2050. Cette directive doit être transposée dans le droit français d'ici décembre 2026. Un plan complémentaire au PPA84 sera sûrement nécessaire afin de prendre en compte les obligations de cette nouvelle directive.

2 Ordre du jour et participants

Temps 1 : Actualités qualité de l'air – EcoLab' Environnement

- Journée nationale de la qualité de l'air
- Déploiement des parcours AIR

Temps 2 : Fin de la révision du PPA84 – DREAL

- Consultations réglementaires
- Modifications du plan

Temps 3 : Rappel de l'impact du PPA84 – AtmoSud

- Bilan de l'évaluation des actions
- Nouvelles données qualité de l'air

Temps 4 : Avancement des actions – Grand Avignon

- Mobilités actives
- Déchets verts

Temps 5 : Suivi du plan et échéances à venir – DREAL

- Dispositif de suivi
- Nouvelle directive européenne

Conclusion : approbation du plan et signature du nuage symbole du PPA84

La liste des présents figure en annexe.

3 Relevés des échanges

Temps 1 : Après la présentation d'EcoLab' Environnement

Le Département de Vaucluse s'interroge sur la manière dont les collèges ont été sélectionnés pour réaliser un parcours AIR.

→ EcoLab' Environnement : en 2023, 2024, 2025, les établissements ont été choisis en fonction des opportunités ainsi que des professeurs disponibles et motivés par le projet. Pour l'année 2026, tous les bénéficiaires du parcours ne sont pas encore définis, il est possible d'échanger avec nous pour cela.

Cf. le contact d'EcoLab' Environnement en diapo 15.

Temps 2 : Après la présentation de la DREAL sur la fin de la révision du PPA

La maison de la Région de Vaucluse s'interroge sur l'échelle de notation utilisée dans les fiche-actions pour qualifier leur impact, quels critères ont permis de la remplir ?

→ DREAL : cette notation a été créée suite à la demande de la commission d'enquête, pour homogénéiser la manière de remplir les indicateurs d'impact des actions et pouvoir les comparer d'une fiche à l'autre. Lors de la mise à jour demandée à tous les porteurs durant l'été 2025, chaque porteur a redéfini ses indicateurs d'impact grâce à cette échelle de notation.

Cf. l'échelle de notation en diapo 30.

Madame la secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse souligne que la mise en œuvre de chaque action du PPA est conditionnée à ses propres consultations réglementaires, indépendantes de celles du PPA. Ainsi, la mise en œuvre de l'action 4.3 « apaiser la rocade d'Avignon en limitant le trafic de poids lourds » portée par la ville d'Avignon est actuellement suspendue, faute de consensus à l'issue de la concertation menée par la ville au 2^{ème} semestre 2025, sur le projet d'arrêté temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Charles de Gaulle dit Rocade sud, sur sa section entre le carrefour avec l'avenue de Tarascon et le carrefour avec l'avenue Pierre Semard.

Temps 3 : Après la présentation d'AtmoSud sur l'impact du PPA

Évaluation des actions en termes de qualité de l'air :

La ville d'Avignon se questionne sur la méthodologie d'évaluation des impacts du PPA notamment sur les personnes exposées. Elle souligne qu'il sera très intéressant de connaître l'impact prévisionnel de chaque action du PPA84 à horizon 2030 sur les personnes exposées.

→ AtmoSud : ce n'est pas possible de connaître pour chaque action son impact sur les personnes exposées. En effet, dans le modèle de calcul des concentrations, toutes les actions sont confondues en données d'entrée, ce qui permet seulement d'avoir les gains en concentration de l'ensemble du plan.

→ DREAL : il faut distinguer différentes grandeurs dans l'évaluation des actions.

Tout d'abord, il y a l'évaluation en émissions pour laquelle AtmoSud calcule pour une action donnée (ou un groupe d'actions) la réduction d'émissions de polluants (en tonnes) grâce à des hypothèses de facteur d'émission, à une donnée de départ avant l'action et un objectif à atteindre grâce à l'action.

Ensuite pour l'évaluation des concentrations (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$), AtmoSud utilise des modèles de calcul plus complexes prenant notamment en compte la chimie de l'atmosphère et la dispersion des polluants dans l'air, afin de modéliser l'impact de la réduction des émissions de tel polluant (toutes actions confondues), c'est-à-dire la concentration prévisionnelle en 2030, avec une répartition spatiale.

Enfin, ces concentrations sont croisées avec la densité de population et comparées avec le scénario sans PPA afin de connaître la diminution du nombre de personnes exposées grâce au PPA.

Cf. diapo 34 : les actions évaluées ayant le plus d'impacts sur la baisse des émissions de polluants atmosphériques.

Cf. diapos 37 et 38 : la diminution du nombre de personnes exposées à horizon 2030 grâce aux actions évaluées du PPA.

La ville d'Avignon souligne qu'il faudrait préciser que toutes les actions ne sont pas évaluées et donc prises en compte dans les gains du PPA. De plus, puisque certaines actions ne seront pas mises en œuvre, cela faussera l'évaluation.

→ AtmoSud : pour cette évaluation de l'impact des actions du plan, ce sont les hypothèses minimalistes qui ont été retenues.

→ DREAL : lors de l'évaluation du PPA84, nous avons évalué toutes les actions évaluables techniquement et dont nous avons les données d'entrée et d'objectif à atteindre. Ainsi, même si toutes les actions n'ont pas été évaluées, celles non évaluées auront tout de même un impact pour améliorer la qualité de l'air donc ces gains seront constatés par les mesures durant le suivi du PPA.

→ Préfecture de Vaucluse : afin de simplifier, l'évaluation du plan a consisté en la projection à horizon 2030 de l'impact des actions évaluables sur la baisse d'émissions de polluants atmosphériques, l'amélioration des concentrations dans l'air et donc la diminution de populations exposées à des concentrations élevées.

→ AtmoSud : l'ensemble des données utilisées pour l'évaluation (hypothèses utilisées, liste des actions évaluées) est disponible dans l'évaluation qualité de l'air du PPA.

Cette évaluation est disponible en ligne sur le site de la DREAL : [Comité d'approbation du PPA84 / DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

Soutien de l'Ademe :

L'Ademe souligne que les divers financements proposés par l'Ademe sont des leviers d'actions puissants afin d'améliorer la qualité de l'air, si des porteurs s'en saisissent. Il y a notamment le Fonds Air Bois qui permet de réduire drastiquement les émissions de

PM2,5 comme l'atteste les résultats de ce Fonds renouvelé pour la 3^{ème} fois par le Département des Bouches-du-Rhône.

L'Ademe invite les collectivités à le contacter pour plus d'informations (voir contact plus bas).

Cf. la présentation au 6^{ème} COPIL du PPA13 pour plus de détails sur le Fonds Air Bois du Département des Bouches-du-Rhône : [COPIL de suivi du PPA13 | DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

L'Ademe rappelle qu'il existe d'autres appels à projets en faveur de la qualité de l'air, comme AACT'AIR destiné aux collectivités, ou AgriQAIR qui s'adresse aux agriculteurs, entreprises, collectivités territoriales et associations qui agissent dans le domaine de l'agriculture.

→ La préfecture de Vaucluse : Elle remercie l'Ademe pour son intervention et souligne qu'il est indispensable de saisir ce levier pour agir. Les contacts de l'Ademe seront ajoutés au compte rendu.

Contacts à l'Ademe :

Ingénieur thématique qualité de l'air : Philippe Boeglin – philippe.boeglin@ademe.fr

Référent territorial Vaucluse : Olivier Blancheton – olivier.blancheton@ademe.fr

A la suite du Copil du 17/12/2025, l'Ademe a apporté des précisions sur les différents fonds disponibles en 2026 :

- **Fonds Air Bois** (collectivités) : aide au remplacement d'appareils de chauffage au bois anciens ou non performants pour les particuliers (étude de préfiguration et mise en place d'un fonds) → voir la page de l'édition 2025 :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/catalogue/aap/fonds-air-bois-2>

- **AACT-Air** (collectivités) : aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air (études par exemple dans l'urbanisme, qualité de l'air intérieur, combustion de biomasse, chantiers du BTP, agriculture, mobilité...) → voir la page de l'édition 2025 :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/aide-laction-des-collectivites-territoriales-en-faveur-de-la-qualite-de-lair-aact-air>

- **AgriQAIR** (entreprises, collectivités, associations) : aide à l'amélioration de la qualité de l'air dans le secteur de l'agriculture (études, aides à l'investissement) → voir la page de l'édition 2024 :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/catalogue/aap/agriculture-et-qualite-de-lair-agriqair>

Autres remarques en séance :

La collectivité Luberon Monts de Vaucluse agglomération se questionne si des données sur les chaudières au fioul sont disponibles. En effet, lors de la réalisation de leur schéma directeur des énergies, ce mode de chauffage représente un gros gisement d'émissions polluantes.

→ AtmoSud dispose de données et peut les transmettre sur demande.

La collectivité Luberon Monts de Vaucluse agglomération se demande s'il est possible d'évaluer l'impact social des actions de sensibilisation. De plus, quelles sont les informations tangibles à fournir lors du suivi du PPA pour montrer l'impact des actions de sensibilisation portées par la médiathèque de Cavaillon par exemple ?

→ AtmoSud : il est difficile de mesurer l'impact chiffré sur la qualité de l'air des actions de sensibilisation. Il serait envisageable de le faire pour la sensibilisation amenant à un changement de comportement comme la modification du mode de transport ou d'appareil de chauffage mais pour cela il faudrait un plan d'engagement précis et un suivi des actions effectivement réalisées ou non avec un groupe témoin également suivi dans le temps, en parallèle.

Temps 4 : Après la présentation du Grand Avignon sur l'avancement de ses actions mobilité et biodéchets du PPA

La communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat se demande si suite aux actions du Grand Avignon pour déployer la pratique du vélp (le service de vélos en libre service Vélopop et le réseau express vélo), l'impact sur la part modale a été évaluée. Il semble intéressant de savoir si les cyclistes supplémentaires utilisaient les transports en commun, la marche ou si c'était des auto-solistes.

→ Le Grand Avignon explique qu'il existe ces différents cas de report des transports en commun, de la marche et de la voiture vers le Vélopop. Une enquête auprès des usagers pendant le mois de juin dernier a permis d'identifier que certaines personnes n'utilisent plus du tout leur voiture mais uniquement le Vélopop. Une enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC²) est en cours de novembre 2025 à avril 2026 à l'échelle du Service Express Régional Métropolitain (SERM) Avignonnais et il y a une question sur l'utilisation des vélos en libre service dedans.

→ La communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat explique que cette question de report modal les a surpris lors du développement d'un transport en commun dans l'agglomération. En effet, il n'y avait pas forcément une diminution de l'utilisation de la voiture mais plutôt du vélo au profit du transport collectif.

Temps 5 : Après la présentation de la DREAL sur le suivi du plan et les prochaines échéances à venir

La commune de Saint-Pierre-de-Vassols se demande s'il n'est pas possible de collecter les données plus rapidement qu'à N-2 en s'appuyant sur d'autres partenaires comme l'INRAE.

→ AtmoSud explique que si l'inventaire de toutes les émissions n'est effectivement disponible qu'à N-2, par contre la concentration dans l'air est connue en temps réel et des modélisations peuvent être faites pour planifier les émissions et les concentrations dans le futur. Sur demande, il est possible de calculer l'impact de certaines actions plus rapidement que les 2 ans que prend l'agrégation régionale permettant de connaître l'ensemble des émissions.

4 Conclusion

Madame la Secrétaire Générale remercie les participants pour leur présence et la sincérité de leurs échanges.

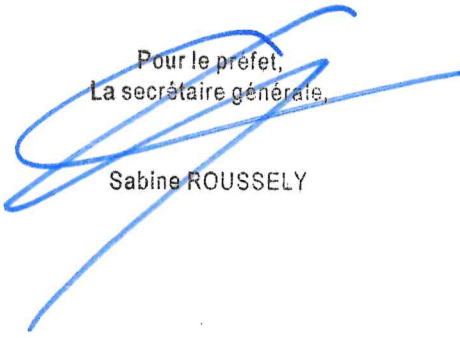
Elle s'assure que les membres du comité de pilotage n'ont pas d'opposition à la validation du plan de protection de l'atmosphère de Vaucluse – objectifs 2030.

→ Avant cette validation, la commune de Noves tient à souligner le côté vivant et dynamique de la démarche, la bonne mise à jour des documents et des données initiales ainsi que la vision en temps réel des données sur la qualité de l'air et des actions présentées ce jour sur le territoire.

La secrétaire générale remercie l'ensemble des équipes ayant travaillé à l'élaboration de ce plan ainsi que le Grand Avignon et Ecolab' Environnement pour leurs interventions lors de ce comité. Le PPA84 est validé et sera mis à la signature des préfets de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard après ce Copil, pour son approbation définitive.

Elle invite les membres du Copil à s'engager afin de mettre en œuvre les actions du PPA au nom de leur organisation en signant le nuage symbolique disponible à la sortie de l'amphithéâtre.

Elle donne rendez-vous au printemps prochain pour le premier comité de suivi du PPA84 ainsi que la suite des travaux relatifs à la nouvelle directive.



Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Sabine ROUSSELY